

AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS

FR0011035864 A

Reporting mensuel au 31 janvier 2018



■ Valeur liquidative : 140,04 €

■ Actif net du fonds : 42 612 205 €

■ Évolution de la performance



(base 100 au 31 janv. 2013)

■ Performances cumulées

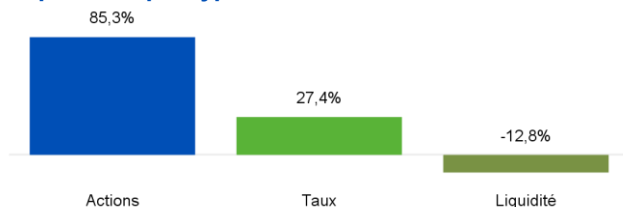
	1M	Ytd	1Y	3Y	5Y	8Y	10Y
Fonds	1,2%	1,2%	6,4%	9,9%	27,6%	-	-
Indice de référence	0,7%	0,7%	8,6%	18,6%	45,9%	-	-

■ Performances annuelles

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonds	14,5%	0,1%	7,9%	1,4%	9,0%	5,6%
Indice de référence	17,1%	0,5%	12,7%	5,8%	10,2%	8,8%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances présentées s'entendent dividendes/coupons nets réinvestis. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois

■ Répartition par type d'instrument



■ Principaux indicateurs de risque

	Fonds	Indice de référence	
Sensibilité	-	-	
Max Drawdown * (1)	-27,4	-24,0	
Délais de recouvrement * (1)	-	376	
	1Y	3Y	5Y
Ratio de sharpe *	0,8	0,3	0,4
Ratio d'information *	-1,1	-0,8	-1,0
Tracking error *	2,1	3,0	2,8
Volatilité fonds *	7,4	13,0	12,5
Volatilité indice *	9,0	13,6	12,0

* Source : Six Financial Information (1) sur 156 semaines

■ Date de création

8 juin 2011

■ Classification AMF

-

■ Forme juridique

FCP de droit français

■ Devise

EUR (€)

■ Emission carbone

Fonds : 378,39

tonne(s) par million de \$ de revenus
(hors obligations souveraines)

Source : BRS & MSCI

■ Orientation de gestion

Le FCP vise à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (33% MSCI Emerging Markets, 33% JPM EMBI et 34% STOXX® Europe 600-coupons/dividendes nets réinvestis, représentatifs respectivement des marchés émergents dans le monde, des obligations d'Etat émises par les gouvernements des pays émergents et des principales capitalisations européennes) sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans en investissant directement ou indirectement via des OPC sur des instruments exposés aux pays émergents. Le fonds cherche à capter la croissance des marchés émergents dans le cadre d'une gestion diversifiée et flexible.

L'allocation du fonds se répartit entre trois poches principales : les actions émergentes, la dette émergente et les actions européennes exposées au développement des marchés émergents. La pondération des différentes poches en portefeuille est susceptible de varier de façon importante en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés sous-jacents. La gestion conserve également la possibilité de se replier sur des valeurs du marché monétaire si les perspectives ne lui semblent pas favorables sur les marchés émergents.

■ Indice de référence

33% MSCI Emerging Markets + 33% JPM Emerging Market Bond Index + 34% STOXX® Europe 600 (dividendes/coupons nets réinvestis)

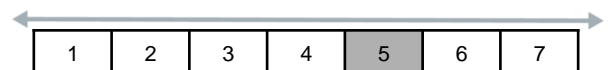
■ Durée de placement minimum recommandée

Supérieure à 5 ans

■ Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Notation Six Financial Information



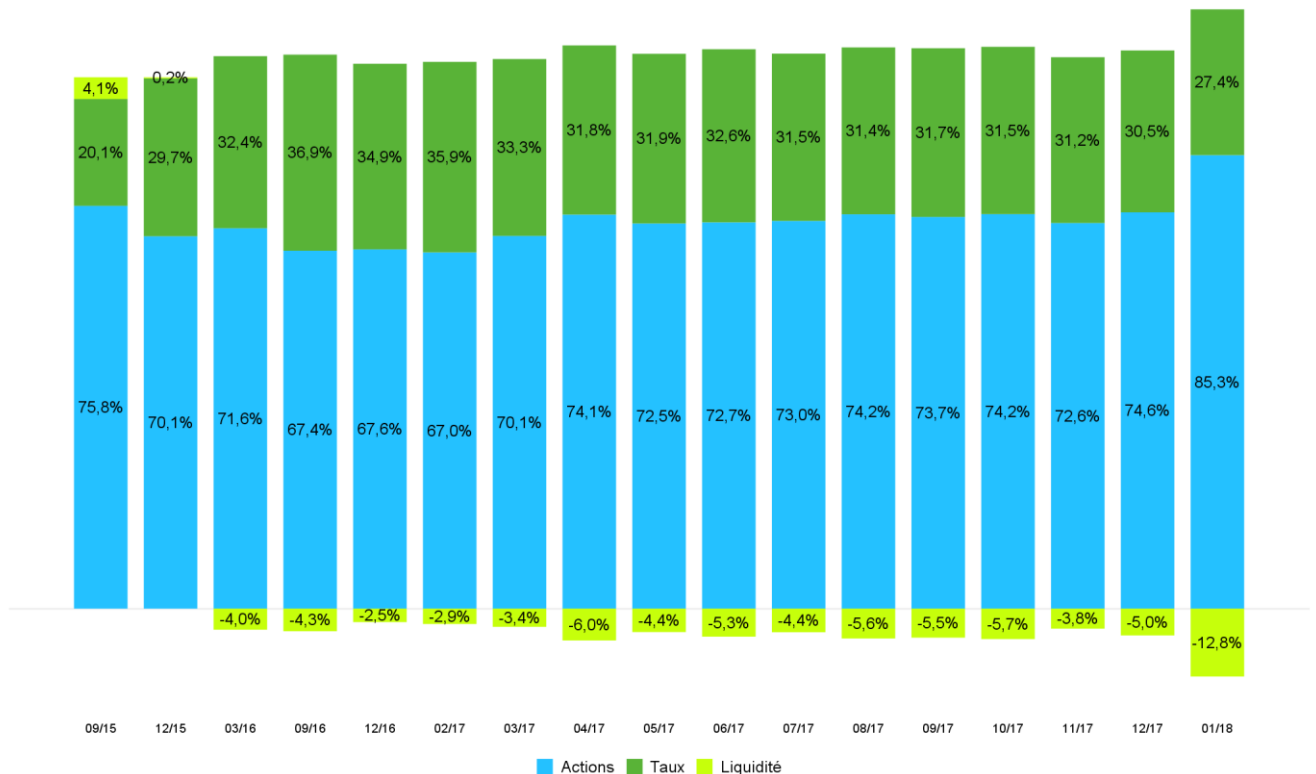
AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS

FR0011035864 A

Reporting mensuel au 31 janvier 2018



Allocation stratégique



Commentaire allocation

En ce début d'année 2018, nous restons surpondéré actions émergentes et actions de la zone euro, avec un biais sur le secteur bancaire. Par ailleurs, nous avons augmenté au cours du mois notre surpondération sur les actions émergentes au détriment de la dette émergentes émises en dollars. Au sein des actions émergentes nous avons débuté notre diversification en terme de supports d'investissement. Ainsi trois fonds émergents intègrent notre allocation, à savoir ceux de Fidelity, T Rowe Price et JP Morgan. Cette politique de gestion permet au fonds de commencer l'année au-dessus de son indice de référence. Cette surperformance provient essentiellement de notre surpondération sur les actions.

Gérant Allocation

Jean-François Fossé



AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS

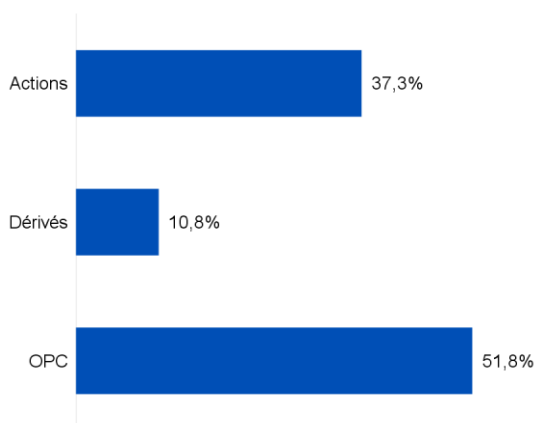
FR0011035864 A

Reporting mensuel au 31 janvier 2018

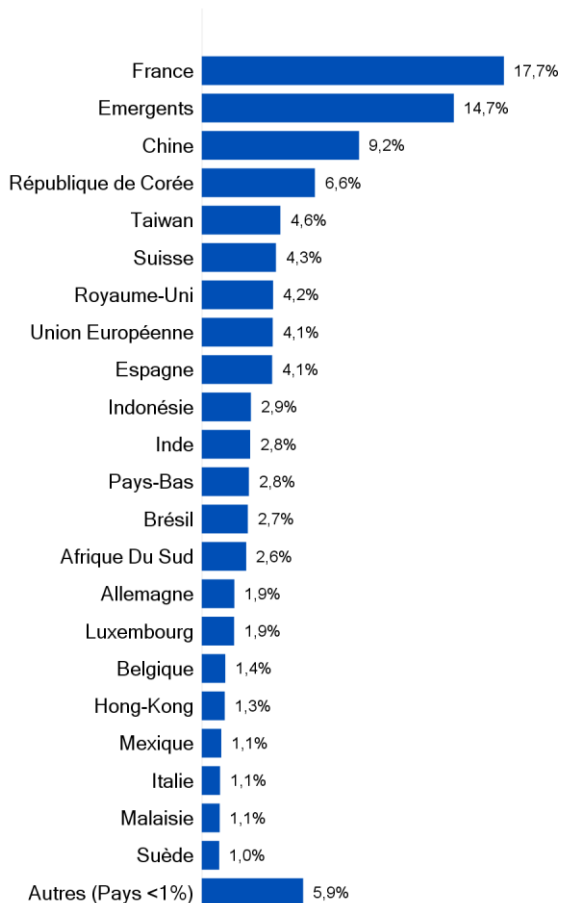


■ Proportion de la Poche Actions dans le portefeuille global : 85,3%

■ Répartition - Poche Actions



■ Répartition géographique - Poche Actions



■ Principales positions - Poche Actions (Hors OPC)

Nom	Pays	Secteur	% Actif
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	République de Corée	Produits ménagers et de soin personnel	1,7%
TENCENT HOLDINGS LTD	Chine	Technologie	1,4%
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Taiwan	Technologie	1,2%
BANCO SANTANDER SA	Espagne	Banques	0,9%
ALSTOM SA	France	Biens et services industriels	0,8%
ENGIE SA	France	Services aux collectivités	0,8%
ARCELORMITTAL	Luxembourg	Matières premières	0,8%
SOCIETE GENERALE SA	France	Banques	0,8%
STMICROELECTRONICS NV	Suisse	Technologie	0,7%
BOLLORE SA	France	Biens et services industriels	0,7%

■ Principaux mouvements - Poche Actions

Achats/renforcements

ALSTOM SA
LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS
STANDARD CHARTERED PLC (AIMX)

Ventes/allègements

■ Commentaire de gestion - Poche Actions

Le marché actions a commencé l'année en forte hausse porté par les valeurs cycliques et bancaires profitant de la vigueur économique au niveau mondial et de la remontée des taux d'intérêt. Le portefeuille a profité de son positionnement sur ces secteurs et de l'offre de rachat de la société britannique d'événementiel United Business Media par Informa, et a terminé au-dessus de son indice sur le mois.

Nous avons renforcé l'exposition aux financières via l'achat de la banque britannique Standard Chartered très sensible aux taux d'intérêt et ancrée en Asie, et aux valeurs cycliques en initiant une position dans le groupe chimique allemand BASF qui a pré-annoncé de très bons résultats 2017.

■ Gérant de la Poche Actions

Françoise Cespedes



AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS

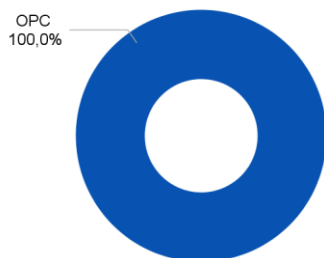
FR0011035864 A

Reporting mensuel au 31 janvier 2018



■ Proportion de la Poche Taux dans le portefeuille global : 27,4%

■ Répartition - Poche Taux



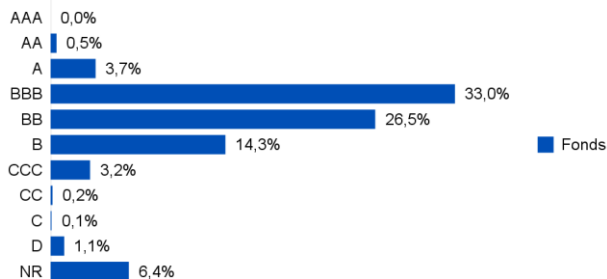
■ Principales positions - Poche Taux (Hors dérivés)

Nom	Pays	Secteur	Rating	% Actif
REPUBLIC OF 8.5% 01/37 (ALTX) - 31/01/37	Afrique Du Sud	-	NR	0,6%
FEDERATIVE 10% 01/23 (CETI) - 01/01/23	Brésil	-	BB	0,5%
ARGENTINA REPUBLIC OF GOVERNMENT MTN (ALDP) - 22/04/26	Argentine	-	B	0,4%
RUSSIAN 8.5% 09/31 (MISX) - 17/09/31	Russie (Fédération de)	-	-	0,4%
FEDERATIVE 10% 01/21 (CETI) - 01/01/21	Brésil	-	BB	0,4%

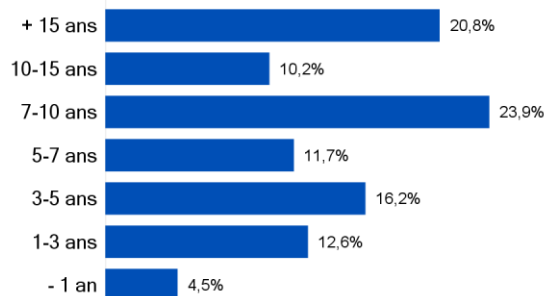
■ Principales positions - Poche Taux (Non transparisée)

Nom	Pays	Secteur	Rating	% Actif
AVIVA-EMERGING MARKETS BD-K EUR	Emergents	-	-	11,4%
AVI INV EMG MKT LOC CY IA EUR	Emergents	-	-	9,9%
ISHARES J.P. MORGAN \$ EM BOND UCIT (ALDP)	Emergents	Investment Instruments	-	6,1%

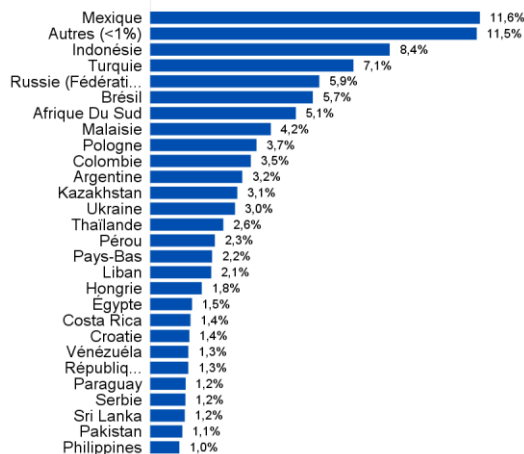
■ Répartition par rating - Poche Taux



■ Répartition par maturité - Poche Taux



■ Répartition géographique - Poche Taux



AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS

FR0011035864 A

Reporting mensuel au 31 janvier 2018



■ Principales caractéristiques

Société de gestion	Aviva Investors France	Dépositaire	Société Générale S.A.
Code ISIN	FR0011035864	Conservateur	BNP Paribas Securities Services
Forme juridique	FCP de droit français	Heure limite de souscription	11h30
Classification AMF	-	Date de règlement	J+1
Date de création	8 juin 2011	Droits d'entrée max	4%
Durée de placement min. recommandée	Supérieure à 5 ans	Frais de gestion max TTC	1,90%
Fréquence de valorisation	Journalière	Commission de surperformance (1)	20%
Investissement min. initial	1 part	Publication des VL	www.avivainvestors.fr
Investissement min. ultérieur	Néant	Commissaire aux comptes	KPMG Audit
Indice de référence	33% MSCI Emerging Markets + 33% JPM Emerging Market Bond Index + 34% STOXX® Europe 600 (dividendes/coupons nets réinvestis)	Affectation des résultats	Capitalisation
		Ticker Bloomberg	AVFXEMA

■ Définitions

La **Tracking error** est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

Le **Ratio de Sharpe** mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité).
Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (**Max Drawdown**) correspond au rendement sur la période de placement la plus mauvaise possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

L'**émission carbone** représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liées aux consommations énergétiques) normalisé par million de \$ de revenus (chiffre d'affaires). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

■ Contacts

Aviva Investors France
14 rue Roquépine
75008 Paris

Tel : 01 76 62 90 00
Fax : 01 76 62 91 00
info.fr@avivainvestors.com

■ Information importante

Ce document est établi par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n GP 97-114. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Aviva Investors France considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre.

La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Aviva Investors France décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Aviva Investors France.

Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé.

Sources pour toutes les données : Aviva Investors France

Les OPC sous-jacents de la gamme Aviva détenus en portefeuille, sont calculés par transparence.

(1) Si la performance du fonds nette de frais est positive et supérieure à la performance de l'indice de référence, il est prélevé une commission de surperformance égale à 20% de l'écart entre la performance du fonds nette de frais et la performance de l'indice de référence sous déduction de l'éventuelle sous-performance de l'exercice précédent (écart entre la performance de l'indice de référence du fonds et la performance du fonds, lors de l'exercice précédent, lorsque cet écart est positif) ». égale à 20% de l'écart entre la performance du fonds nette de frais et la performance de l'indice de référence sous déduction de l'éventuelle sous-performance de l'exercice précédent (écart entre la performance de l'indice de référence du fonds et la performance du fonds, lors de l'exercice précédent, lorsque cet écart est positif) ».